



C'est une carte qui fait froid dans le dos. Classée secret-défense par l'armée pendant des décennies, elle vient d'être déclassifiée dans le cadre de l'enquête pénale déclenchée par des vétérans des campagnes d'essais nucléaires français (dans le Sahara au début des années 1960, puis en Polynésie dans les années 1970).

Pour la première fois, le grand public découvre l'étendue exacte des retombées nucléaires radioactives des essais aériens réalisés par la France dans le Sahara algérien. Sur cette carte, que nous dévoilons aujourd'hui, les mesures de l'armée française montrent que, loin de rester cantonnées au désert, les retombées ont recouvert toute l'Afrique du Nord et même subsaharienne. On constate ainsi que treize jours après le tir de la première bombe aérienne française, la fameuse Gerboise bleue, des retombées radioactives atteignent les côtes espagnoles et recouvrent la moitié de la Sicile !

## Des normes de radioactivité dépassées à certains endroits

Quelles étaient les doses enregistrées ? Dans les documents secret-défense, les militaires assurent qu'elles étaient « *généralement très faibles* » et sans conséquences. « *Cela a toujours été le système de défense de l'armée*

», explique Bruno Barillot, spécialiste des essais nucléaires. C'est lui qui a analysé ces documents déclassifiés, obtenus par les associations qui ont porté plainte. «

*Sauf que les normes de l'époque étaient beaucoup moins strictes que maintenant et que les progrès de la médecine ont démontré depuis que même de faibles doses peuvent déclencher, dix, vingt ou trente ans plus tard, de graves maladies.*

»

Autre découverte, les militaires reconnaissent qu'à certains endroits les normes de radioactivité ont été largement dépassées : à Arak, près de Tamanrasset, où l'eau a été fortement contaminée, mais aussi dans la capitale tchadienne de N'Djamena. « *La carte du zonage des retombées de Gerboise bleue montre que certains radioéléments éjectés par les explosions aériennes, tel l'iode 131 ou le césium 137, ont pu être inhalés par les populations malgré leur dilution dans l'atmosphère,*

explique Bruno Barillot.

*Personne n'ignore aujourd'hui que ces éléments radioactifs sont à l'origine de cancers ou de maladies cardio-vasculaires.*

»

## **Un accès restreint aux archives**

Les associations de victimes souhaiteraient obtenir d'autres informations. « *Mais pour l'instant, le fonctionnement de déclassification n'est pas satisfaisant,*

dénonce Bruno Barillot. *Malgré la demande des juges d'instruction, l'armée n'a communiqué que des archives soigneusement triées, dans lesquelles il manque des pans entiers de données. Il faut réformer l'accès à ces informations si on veut connaître la vérité.*

» Une accusation réfutée hier par le ministère de la Défense : «

*Les documents ont été choisis par une commission consultative indépendante à laquelle l'armée ne participe pas*

», explique le service de communication.

Quant aux nouvelles informations sur les retombées, le ministère, ne les ayant pas consultées, « *n'a pas de commentaires* » à faire. La France devra-t-elle un jour indemniser les populations algériennes ? Le sujet reste une épine diplomatique entre les deux pays. A plusieurs reprises, l'Algérie avait menacé la France de rétorsions, sans aller jusqu'au bout. Si l'Etat algérien ne bouge pas, la société civile, elle, s'empare du dossier. Des juristes et des avocats participent régulièrement à des colloques pour faire reconnaître les conséquences des essais en Algérie.

Source : [lider-ci.org](http://lider-ci.org)

*Sébastien Ranmoux*